

JUILLET
2007

CREUSE

23200 - AUBUSSON

REGLEMENT DE CONSULTATION

Phase Candidatures

RESTAURATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU PONT DE LA TERRADE

23200 - AUBUSSON

LOT MACONNERIE - VRD

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE D'AUBUSSON
50 Grande Rue
23200 - AUBUSSON



REGLEMENT DE CONSULTATION

HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE

Type de procédure :

- Marché Négociée avec publicité et mise en concurrence.

L'A.A.P.C. avait été envoyé à la publication :

- le mercredi 18 juillet 2007.

La date limite de remise des candidatures avait été fixée au :

- jeudi 16 août 2007, avant 17 heures à la Mairie d'Aubusson.

Le présent DCE est à disposition des candidats retenus à partir du :

- à déterminer à la phase remise des offres.

La date limite de remise des offres est fixée au :

- fixée ultérieurement, les candidats admis à remettre une offre en seront avisés au moment de la remise du DCE.

Dématérialisation de la procédure :

stechnique.aubusson@wanadoo.fr

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la restauration et le réaménagement du Pont de La Terrasse à AUBUSSON.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offre

Le présent MARCHÉ est passé selon la procédure des MARCHÉS NÉGOCIÉS et porte sur l'exécution du projet avec la réalisation de plan d'exécution selon les schémas du maître d'œuvre (génie civil, équipement, fournitures).

Il est soumis aux dispositions des Articles 34, 35, 65 et 66 du Code des Marchés Publics (2006).

2.2. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'Etude BEMP :

B.E.M.P.
39 route de Beauze
BP 69
23200 AUBUSSON
Tél. : 05-55-67-77-40
Fax : 05-55-67-77-41
Messagerie : penaud.mathieu@gmail.com

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude ou pour se rendre sur le site, les candidats pourront s'adresser au Maître d'œuvre cité supra.

Ils devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres.

2.3. Décomposition en tranche et en lots

La présente consultation ne fait pas l'objet d'allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics, lot unique maçonnerie et VRD. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les travaux sont traités en une tranche ferme et en lot **unique** :

- Lot unique : Maçonnerie – VRD.

La personne publique ne prévoit pas le versement d'une indemnité d'attente.

Le présent marché sera conclu avec une entreprise unique, soit avec les entreprises groupées solidaires.

En cas de sous-traitance envisagée au cours de l'exécution du marché, la nature et le montant des travaux susceptibles d'être sous-traités devront être obligatoirement précisés dans l'Acte d'Engagement. Chaque concurrent joindra une liste des sous-traitants qu'il envisage de soumettre à l'approbation du maître d'ouvrage, après signature du marché.

En cas de sous-traitance envisagée avant la passation du marché, l'Acte d'Engagement devra préciser en plus de la nature et du montant des travaux sous-traités, l'identité des sous-traitants. La signature du marché par le Maître d'Ouvrage entraîne de plein droit l'acceptation du sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement de celui-ci.

Outre les renseignements relatifs à la sous-traitance, l'Entrepreneur Général ou l'Entrepreneur Mandataire du groupement devra indiquer dans l'Acte d'Engagement inclus dans son offre :

- Le nom des co-traitants,
- La décomposition du montant global du marché entre les divers entrepreneurs qui participeraient à l'exécution des travaux.

En vertu de l'article 51-VI du code des Marchés Publics, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en cas de qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.4. Date limite de remise des candidatures

La date limite de remise des candidatures est fixée au :

jeudi 16 août 2007 avant 17 heures, à la Mairie d'Aubusson.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat sélectionné. La date de disponibilité, leur sera communiquée ultérieurement.

MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Chaque entrepreneur désirant participer à l'appel à candidatures produit les pièces suivantes datées et signées. Toutefois, compte tenu du temps écoulé entre la remise des candidatures et les offres, il sera demandé à chaque entrepreneur de nous transmettre à nouveau ces pièces (mises à jour le cas échéant).

Cette enveloppe contient les justifications visées aux articles 45 et 46 du CMP ainsi que les pièces suivantes :

- Attestations d'assurance de responsabilité civile et décennale pour l'année en cours.
- Déclaration du candidat DC5.
- Lettre de candidature DC4.
- Extrait Kbis.
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société (les candidatures et les offres transmises par voie électronique ne pourront être signées que par cette personne).
- Eventuellement copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier (si non précisé au DC4 et DC5):
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics.
 - Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3 et L 620-3 du Code du Travail.
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.
 - Au moins deux références de chantiers similaires au cours des 5 dernières années.

MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être dûment habilités à engager le candidat.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les dates et heures limites de remise des offres par les candidats sélectionnés seront fixées ultérieurement.

AUDITION DES CANDIDATS

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, il n'est pas prévu d'audition des candidats.

ARTICLE 4 – ADMISSION DES CANDIDATURES

Pour que les candidatures soient admises, les justificatifs demandés à l'article 3 devront être conformes.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature sera transmis en **un exemplaire** sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

**Monsieur le Maire d'Aubusson
50 Grande Rue
23200 AUBUSSON**

« Candidature pour la restauration et le réaménagement du Pont de La Terrasse »

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Les offres, si elles sont envoyées par la poste devront parvenir avant la date indiquée sur le courrier d'envoi du dossier, par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les documents reçus, relatifs à la présente consultation, ouverts et pris en compte par la commission ne seront pas rendus aux candidats, mais archivés par le Maître de l'Ouvrage.

Il n'est pas prévu de primes versées aux candidats qui remettront une offre.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude ou pour se rendre sur le site, les candidats pourront s'adresser à :

**Direction des Services Techniques Municipaux
Tél. 05.55.83.08.00**

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures. Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : courrier, télécopie, courriel.

Une réponse sera alors adressée au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des candidatures.